FEDERATION FRANÇAISE DE PARACHUTISME
62 rue de Fécamp - 75012 PARIS
Tel : 01 53.46.68.68 - Fax : 01 53.46.68.70

e-mail : ffp@ffp.asso.fr - Web : www.ffp.asso.fr

Paris, le 24 novembre 2004

Mmes – MM. Les Présidents des Ecoles Agréées,
des Sociétés d'Enseignement,
des Associations affiliées,des Ligues et des Comités Départementaux
Directeurs Techniques, Membres de la DTN
Plieurs / Réparateurs

Ref: JMS / 04 / 2687

Objet : Durée de pliage des secours

DIRECTIVE TECHNIQUE N°14

Après consultation de la Commission des Directeurs Techniques, des membres de la CTP, de la Direction Technique Nationale.

La durée de pliage des parachutes de secours est portée à un an (12 mois).

- **Les conditions de stockage doivent être adaptées**
- **Le positionnement de l'extracteur doit être vérifié régulièrement.**
- **Le nombre de pliages requis pour le renouvellement des qualifications de plieur demeure à 40 tous les 2 ans.**

Jean-Marc SEURIN
Directeur Technique National